

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2025

84 membres présents, dont 11 pouvoirs sur 2 671 bénéficiaires potentiels.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Mot de bienvenue de la Présidente.**
- **Rapport financier 2024, vote du rapport financier et affectation du résultat.**
- **Rapport d'activité et d'orientation – vote.**
- **Élections du conseil d'administration.**
- **Bilan des différentes commissions.**
- **Questions diverses.**

Christophe excuse la Présidente (Laurence Gaubert). Il présente les personnes qui sont à ses côtés.

Présents : M. Bercault, Maire-Président.
M. Bertier, 1er adjoint.
M. Paviot, conseiller municipal.
Mme Béatrice Bastien, Expert-Comptable du cabinet RSM.
M. Christophe Denis, vice-président du COSEM.
Mme Sylvie Mauchossé, trésorière du COSEM.
Mme Véron Catherine, secrétaire du COSEM.
Mme Véronique Courtel, responsable administrative du COSEM.

Avant de débiter, Christophe nomme les adhérents qui sont décédés depuis la dernière assemblée générale et demande une minute de silence en leur mémoire :

Mme Gerbouin Martine, M Heuveline Maurice, Mme Oger Josiane, Mme Domalain Josiane, M Bateau Bernard, M Huet Léopold, Mme Bertron Simone, M Rousseau Patrick, M Moulin Jean-Claude, M Houdu Patrice, M Rezé Paul et M Angot Maurice.

Christophe laisse la parole à Mme Bastien Béatrice (expert-comptable) qui va présenter le rapport financier de l'association au 31 décembre 2024.

I - Rapport financier et Affectation du résultat

Madame Bastien présente le compte de résultat et le bilan 2024.

Elle constate une baisse des ressources associatives et des cotisations des adhérents liées à la baisse de la subvention Ville et CCAS et du nombre d'adhérents en 2024.

Une baisse également des ventes de prestations vendues, et des activités dues à l'adhésion des collectivités au CNAS au 1er janvier 2024. Cette baisse s'explique par les activités qui sont prises en charge par le CNAS (rentrée scolaire, remboursement sur les activités sportives, événements familiaux, etc...).

Les charges de personnel sont stables.

Le résultat d'exploitation est donc déficitaire de 42 913 € pour 2024, depuis 3 années, l'association enregistre un résultat négatif. Au 31 décembre 2024, les fonds propres se sont donc dégradés, ils s'élèvent à 144 000 € contre 187 000 € en 2023. Elle explique que si l'association devait disparaître le niveau de trésorerie serait aux alentours de 144 000 €.

Il est procédé au vote du rapport financier et de l'affectation du résultat négatif (42 913 €) dans les fonds propres.

Le vote du rapport financier et l'affectation du résultat sont votés à l'unanimité.

M. Bercault se félicite du choix des 2 prestataires d'actions sociales, il remercie les bénévoles du COSEM et a une pensée pour la Présidente. Il réassure son engagement envers le COSEM et annonce que la collectivité sera toujours présente auprès de l'association.

Il se réjouit de la réunification du collège des collectivités puisque Bruno Bertier et Christian Lefort sont désormais membres du conseil d'administration.

II - Rapport d'activité et d'orientation

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni au cours de 3 séances, nous avons eu deux assemblées générales et le Bureau s'est réuni à 8 reprises pour travailler notamment sur les statuts et le règlement intérieur.

À ce jour le Bureau est composé de 8 membres :

Présidente : Laurence Gaubert, Vice-président : Christophe Denis, Secrétaire : Catherine Véron, Secrétaire adjointe : Véronique Pichot, Trésorière : Sylvie Mauchossé, Trésorier adjoint : Anthony Mayet, membres associés : Danielle Béchet et Colette Godineau.

24 membres siègent au Conseil d'administration :

Nathalie Artigues, Danielle Béchet, Sylvie Chaussivert, Christophe Denis, Diaby Fatoumata, Hervé François, Laurence Gaubert, Nadine Germain, Colette Godineau, Béatrice Hirret, Véronique Jeudy, Watinoma Lardeux, Albert Leroy, Diane Limbvan, Gérard Madiot, Sylvie Mauchossé, Anthony Mayet, Dimitri Orillu, Nicole Picaut, Véronique Pichot, Loïc Saudrais et Catherine Véron.

Point sur l'année 2024

- * Changement de prestataire d'action sociale pour les collectivités au 1er janvier 2024
- * L'an passé nous comptons 1330 adhérents répartis de la sorte : 605 actifs et 725 retraités.
- * La cotisation COSEM a augmenté de 5 €, elle est passée à 35 € (la dernière augmentation datait de 2008) et une hausse des cotisations de l'assureur Henner de 10 % pour la garantie-obèques. À ce jour, 324 adhérents souscrivent à ce contrat. (42 actifs, 150 retraités avec conjoint et 132 retraités individuels).
- * Modification des modalités des prestations « remboursements » (pour les personnes qui bénéficient du CNAS un remboursement de 25 € maximum sur les activités sportives et culturelles).
- * Mise en place d'une limite d'achat pour la billetterie (cinéma, bowling, accrobranche, Karting ...).
- * Échanges avec la municipalité pour l'avenir du COSEM.
- * Validation des nouveaux statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2004.
- * Ratification du règlement intérieur par le conseil d'administration du 10 décembre 2024.

Les sorties en 2024 :

- Châteaux d'Amboise et Clos Lucé le 20 avril : 23 participants.
- Châteaux d'Angers et Parc Maulevrier le 25 mai : 31 participants.
- 2 Journées libres à Paris le 29 juin et le 7 décembre : 109 participants.
- Deux séjours en Andalousie : 74 participants.

Les manifestations en 2024 :

- Le Cross Corpo en partenariat avec le Crédit Mutuel le 3 mars : 74 participants.
- Séance de cinéma pour le Noël des enfants le 8 décembre : 250 participants.

Les principaux changements en 2025 :

- Modification du mode de financement de l'association.
- Adhésions des collectivités pour les agents en activités (Titulaires, stagiaires, contractuels de + 6 mois et apprentis), à hauteur de 60 € par agent. En conséquence, les agents bénéficient gratuitement des prestations du COSEM.
- Abondement de 30 € par les collectivités pour les agents retraités des celles-ci.
- Les agents de – 6 mois d'ancienneté et les retraités doivent s'acquitter d'une cotisation de 35 € à l'année au COSEM.
- Une convention dérogatoire a été établie avec le SDIS afin de permettre aux 26 retraités de continuer à profiter des avantages du COSEM.

Point sur les adhésions et subventions pour 2025 :

Au total 5 collectivités adhérent au COSEM.

1875 agents en activité et 770 retraités, soit un total de 2671 bénéficiaires.

Ville de Laval : 958 actifs et 549 retraités (base 2024) : 73 950 €.

Laval Agglo : 621 actifs et 144 retraités : 41 580 €.

CCAS : 278 actifs et 76 retraités : 18 960 €.

Théâtre de Laval : 18 actifs et 1 retraité : 1 110 €.

SDIS : 26 retraités : 780 €.

Le total des adhésions des collectivités s'élèvent à 136 380 € pour 2025.

Nous percevrons 15 000 € supplémentaires de la Ville de Laval en compensation partielle de la dépense liée aux chèques vacances engagés en 2023 et remis en 2024 (courrier de M Le Maire du 6 mai 2025).

À ce jour nous avons perçu 136 380 € sur les 151 380 €.

Un ordinateur est désormais à disposition au secrétariat du COSEM pour aider les personnes rencontrant des difficultés numériques. Véronique et Morgane peuvent vous aider à faire vos démarches sur le CNAS.

Il est procédé au vote du rapport d'activité et d'orientation.

Le rapport d'activité et d'orientation est adopté à l'unanimité.

III - Élections du conseil d'administration de 2025 à 2027

L'appel à candidatures s'est clôturé le 26 mai dernier, 21 sièges étaient à pourvoir et nous avons reçu 13 candidatures.

Conformément à nos statuts, le nombre de candidats étant inférieur au nombre de postes à pourvoir, le COSEM n'organisera pas d'élections. Les candidats sont élus d'office.

Les membres du conseil d'administration élus en 2025 : 13

Dany Béchet, Hervé Cesbron, Max Duchemin, Lucette Guirois, Hamadaïne Fatima, Béatrice Hirret, Véronique Jeudy, Isabelle Laurent, Diane Limbani, Sylvie Mauchossé, Anthony Mayet, Nicole Picaut et Catherine Véron.

Les membres du conseil d'administration élus en 2023 : 9

Nathalie Artigues, Christophe Denis, Diaby Fatoumata, Hervé François, Laurence Gaubert, Colette Godineau, Watinoma Lardeux, Dimitri Orillu et Véronique Pichot.

Depuis l'adhésion des collectivités (+ 500 agents), nous avons dans notre conseil d'administration 2 représentants des collectivités adhérentes :

M. Bertier représente la ville de Laval et M. Lefort Laval Agglomération.

À l'issue de l'assemblée générale, le COSEM aura un conseil d'administration ou les membres procéderont au vote de la composition du bureau.

IV - Bilan des différentes commissions

Chaque responsable présente sa commission.

Commission achat présentée par Gérard Madiot.

Gérard Madiot cite les 5 membres de sa commission (Hervé François, Albert Leroy, Loïc Saudrais, Gérard Madiot et Laurence Gaubert). Il annonce que les livraisons mensuelles ont lieu tous les derniers mardis du mois sur le parking de la maison des Associations.

Liste des fournisseurs : 61 250 € d'achats groupés en 2024 en nette progression.

- **Viande de porc** : PLDV : Loiron –Ruillé.
- **Volailles** : GAEC PAUTONNIER – Brecé.
- **Légumes** : GAEC DES PICANNES – Saint Denis de Gastines.
- **Pommes / Poires** : EARL DES VERGERS DE LA MENARDIERE – Beaulieu sur Oudon.
- **Miel** : GAEC CIMMIER – Montflours.
- **Yaourt Bio** : FERME COLAS – Livré la Touche.
- **Viande bovine** : REMI ROSE – Saint Hilaire du Maine.
- **Fromages** : GAEC de la Croix Brillet – Ombrée d'Anjou – **Nouveauté 2025.**
- **Glaces** : GAEC LINAY POTTIER – Le Bourgneuf la Forêt – **Nouveauté 2024.**

Il rappelle que la commission attribue une participation financière sur la location de matériel à hauteur de 20%.

Il lance un appel aux bénévoles pour assurer les livraisons mensuelles et annonce qu'il ne siègera plus au conseil d'administration.

Christophe remercie Gérard pour son investissement au COSEM depuis plus de 35 ans, ainsi que Loïc et Albert.

Commission Affaires Sociales présentée par Véronique Pichot.

Les membres de cette commission sont : Nathalie Artigues, Stéphanie Benoit, Sylvie Chaussivert, Colette Godineau, Béatrice Hirret, Hervé François, Isabelle Maruejols, Jacqueline Phelipot, Nicole Picaut et Véronique Pichot.

Elle explique que la commission a connu pas mal de changement en 2024, puisque le COSEM ne prend plus en charge, les événements familiaux, les chèques vacances et les rentrées scolaires pour les agents bénéficiant du CNAS.

Elle rappelle toutefois que ces prestations sont versées aux retraités ou agents contractuels de – 6 mois.

Véronique explique que la commission a toujours une vocation sociale pour aider les agents en difficulté. Elle rappelle que Stéphanie Benoit (CCAS) étudie les dossiers et les transmet à la commission de façon anonyme. (3 prêts accordés en 2024 pour un montant de 1900 € et 3 bons de solidarités de distribués pour 180 €)

Elle rappelle que pour des raisons budgétaires, le chèque CADHOC ne sera plus versé à partir de 2025.

Commission Arbre de Noël présentée par Sylvie Mauchossé.

Les membres de cette commission sont : Annabelle Blin, Max Duchemin, Véronique Jeudy, Watinoma Lardeux, Sébastien Leroyer, Diane Limbani, Sylvie Mauchossé, Anthony Mayet, Sylvie Orain, Dimitri Orillu, Catherine Véron.

En 2024, les cadeaux n'étant plus distribués par le COSEM, la commission a fait le choix de ne pas organiser de spectacle mais de proposer une séance de cinéma pour un coût de 2142 €.

Sylvie annonce que cette année la commission invitera les familles ayant des enfants sans limite d'âge à un après-midi qui se déroulera à la salle polyvalente le samedi 13 décembre. Les familles devront s'inscrire auprès du COSEM.

Un adhérent demande si le nombre de bénévoles est suffisant pour maintenir cet après-midi. Sylvie répond que nous avons en général le soutien des services éclairage et des services techniques, mais la commission invite les agents qui le souhaitent à la rejoindre.

M. Bertier précise qu'il ne faut pas hésiter à faire appel aux bénévoles par le biais d'Intranet.

Commission Voyage Culture et sports présentée par Christophe Denis

Les membres de cette commission sont : Dany Béchet, Ghislaine Boyère, Gaëlle Bruniau, Véronique Buffet, Christophe Denis, Viviane Eon, Nadine Germain, Colette Godineau, Watinoma Lardeux, Albert Leroy, Gérard Madiot, Sylvie Orain, Nicole Picaut, Christian Perrier et Loïc Saudrais.

La commission a pour but d'organiser des sorties, de proposer des locations à tarifs attractifs, et des billetteries culturelles ou sportives.

Les activités en 2024 :

- ✓ Les sorties au Château d'Amboise, Château d'Angers, Parc Maulevrier et 2 journées libres à Paris pour un coût de 2256 € pour 163 personnes.
- ✓ Un voyage en Andalousie : 74 personnes pour un coût de 2 086 €.
- ✓ Le Cross Corpo en partenariat avec le crédit Mutuel : 474 coureurs pour un coût de 778 €.
- ✓ Les billetteries : cinéma, piscines, accrobranche, bowling, laser games, Sport in Park, kartings, les 2 manèges de Laval, le Monkey représentent un coût de 19 090 €.
- ✓ Locations : APV, Goélia, Maeva, Pierre et Vacances et Tohapi : 234 semaines de vendues pour un coût de 3 930 €.

En 2024, la commission a peu compté sur 2 nouveaux partenaires : Le Monkey et L'Avant-Scène.

Depuis 2025, nous ajoutons des frais de dossiers de 10 € pour toutes réservations de vacances.

Suite à l'engouement pour le séjour des Pouilles de cette année où 52 personnes se sont rendues en Italie, nous avons reproposé ce séjour en mai 2026.

Un autre séjour aura lieu fin mai 2026, les inscriptions seront ouvertes à partir de début juillet.

En 2025, le COSEM a proposé à ses bénéficiaires, la vente de Pass pour le festival V and B avec une réduction de 10% sur le tarif public. 175 pass ont été vendus.

Christophe remercie Gérard Madiot, Albert Leroy, Loic Saudrais, Christian Perrier, Roland Guioillier et tous les bénévoles qui apportent leur aide tout au long de l'année.

V - Questions diverses

Mickaël Huard demande à M. Bertier et M. Paviot le nombre d'agents qui utilisent le CNAS sur les 1875 bénéficiaires. Il note que le COSEM est transparent sur ces chiffres lors de son assemblée générale annuelle et qu'ils n'ont aucune information sur le bilan du CNAS. Il rappelle que l'argent public versé par les collectivités aux CNAS représente un coût de 212 € par agent.

M. Bertier répond qu'il attend des chiffres du CNAS afin de faire le bilan après 2 ou 3 années d'adhésions, afin d'analyser ces données.

Christel Meslin souhaite connaître un état des lieux des agents qui utilisent les prestations du CNAS en donnant la répartition des consommations. Le CNAS doit être en capacité de donner ces informations par catégorie socioprofessionnelle.

Elle annonce que le Conseil Départemental qui adhère au CNAS, transmet un état des lieux tous les ans.

M. Bertier lui répond qu'il a fait la demande au CNAS, et dès qu'il aura ces informations, il les communiquera publiquement.

Christophe invite les personnes présentes au pot de clôture afin de goûter les produits locaux de nos différents fournisseurs.

La séance est levée à 15 h 15.

Le Vice-Président,



Christophe Denis

La Secrétaire,



Catherine Véron